COMMISSION PROVINCIALE DES BOURSES D'ETUDES DE NAMUR

Le Collège des Collateurs de la Fondation Paul Douxchamps, le 15 février 2005 :

Membres:

Baudhuin Douxchamps Alain Douxchamps François Davreux

Attendu que les bourses Eloy de Burdinne de Stassart, Douxchamps-Zoude, Douxchamps Hannot et Fanny Douxchamps ont été attribuées précédemment, dans l'ordre, à Kim Philippe, Cédric de Ville de Goyet, Valérie-Anne Regout et Sébastien Eloy, qu'ils en sont toujours titulaires et que, par voie de conséquence, ces bourses ne sont pas disponibles ;

Attendu que la bourse Baron Coppens d'Eckenbrugge est devenue vacante, l'intéressé ayant terminé ses études ou le terme étant écoulé ;

Attendu que les publications légales ont été effectuées et qu'à la suite de ces publications, quatre candidatures ont été introduites, à savoir celles de :

- Augustin Regout, pour les études d'ingénieur civil.
- Rita Douxchamps pour une licence en langue anglaise et espagnole,
- Ayo-Mélodie Olawaye pour une licence en psychologie,
- Xavier Eloy pour les études d'ingénieur civil,

Attendu que les candidats précités répondent aux conditions établies par le fondateur ;

Attendu que le collège des collateurs estime que l'ensemble des candidats est de mérite égal ;

Qu'il y a lieu, dès lors, de les départager dans l'ordre des critères institués par le fondateur ;

En conséquence, le Collège des Collateurs décide ce qui suit :

 la bourse Baron Louis Coppens d'Eckenbrugge est attribuée à Rita Douxchamps, pour un terme lui permettant d'achever ses études de licence en langue anglaise et espagnole, soit deux années; Enfin, en application des dispositions légales, le Collège des Collateurs rappelle, à titre de réserve, l'article 13 de l'Arrêté royal du 19 juillet 1867 réglant la publication et la collation des bourses d'études, lequel stipule que les collations devenues définitives peuvent néanmoins être révoquées par ceux qui les ont faites, pour causes majeures, notamment au cas ou un titulaire aurait obtenu en subsides alloués en vue de l'instruction une somme globale excédant les besoins ordinaires des études.

Le collège des collateurs,

Baudhuin Douxchamps

Alain Douxchamps

François Davreux